

LE PUBLICISTE.

TRIDI 3 Floréal, an VIII.



Refroidissement entre la cour de Russie & celle de Vienne. — Discussion entre le ministre de la marine & la section de marine du conseil d'état, sur l'administration des ports. — Nouvelles officielles. — Détails sur les modes anglaises. — Lettre du général en chef Berthier aux officiers & soldats de son armée. — Séance du tribunalat. — Nouvelles diverses.

DANEMARCK.

De Copenhague, le 5 avril (15 germinal).

L'envoyé de l'Espagne près notre cour, M. de Normandek, a été rappelé d'ici.

Outre deux frégates, dont l'une est destinée pour la Méditerranée & l'autre pour les Indes occidentales, on équipe encore deux vaisseaux de ligne & deux frégates.

Par ordre du prince héréditaire, l'infanterie sera exercée dans les manœuvres de l'infanterie légère, afin qu'elle puisse, en cas de besoin, faire le service de celle-ci.

La chancellerie danoise a pris un arrêté, en date du 21 mars, pour empêcher les préjugés & les abus qui existoient jusqu'à présent dans la classe des ouvriers, & qui influoient mal sur leur morale & leur économie. En vertu de cet article, quiconque a appris un métier, peut s'établir sans avoir passé un certain nombre d'années en apprentissage, ou sans avoir travaillé comme garçon dans un autre atelier. Il faudra seulement donner des preuves de son habileté.

AUTRICHE.

De Vienne, le 5 avril (15 germinal).

L'archiduc Charles a l'air si bien portant, qu'on ne peut croire que l'état de sa santé soit la seule cause de son retour de l'armée.

Le duc de Berry, qui est arrivé ici, attend l'arrivée de la reine de Naples pour conclure son mariage avec la troisième fille de la reine. Il deviendra, par cette union, gendre de l'empereur & du grand-duc de Toscane.

D'après le rapport des voyageurs, la grande abondance de neige qui se trouvent dans les montagnes, empêche que les hostilités ne commencent en Italie. On s'attend à de grands événemens dans ce pays, l'armée autrichienne y étant augmentée d'une manière formidable.

ALLEMAGNE.

De Francfort, le 5 avril (15 germinal).

Les griefs de la cour de Pétersbourg, contre celle de Vienne, sont connus. Paul I^{er}. a inutilement demandé jusqu'ici une satisfaction proportionnée à l'offense. Il s'emporte par intervalle contre la cour de Vienne, au point, qu'après bien des imprécations, il va jusqu'à faire des vœux en faveur de Bonaparte, malgré les horribles préventions dont cet empereur a été imbu contre les Français. Le refroidissement des deux cours impériales paroît donc garantir que, s'il n'y

a pas de nouveau un changement de système, les Russes ne seconderont plus la maison d'Autriche dans ses plans ambitieux.

Ce qui s'est passé en Russie à l'occasion des Anglais mérite d'autant plus d'être connu, que ceux-ci ont fait à Pétersbourg cause commune avec l'Autriche, sur-tout pour nous y diffamer.

M. Withworth, ministre d'Angleterre en Russie, est un homme caustique, frondeur et dédaigneux. Sous le regne de Catherine, on le laissoit dire. Quelques petits services rendus au grand-duc, ajoutèrent à sa morgue, lorsque ce prince fut parvenu au trône. Tout trembloit devant Paul I^{er}. et on voyoit M. Withworth le boudier, lui tourner le dos en plein cercle, s'en faire rechercher, et l'obliger, le plus souvent, à employer une tierce personne pour moyennier un raccommodement. Un genre si extraordinaire ne pouvoit toujours durer : soit que de tels procédés aient lassé l'empereur, soit qu'une maîtresse disgraciée qu'il a rappelee y ait eu part, une brouillerie sérieuse a éclaté entre ce prince et Withworth; et par la suite avec tout le parti anglais, dont le discrédit est avéré. Il n'y avoit point de doute, ou du moins on ne doutoit point en Russie, que les troupes de cette nation ne fussent rappelées d'Angleterre, lorsque tout-à-l'heure un autre événement de cour a fortifié cette opinion. Cet événement est la place de vice-chancelier ôtée au comte de Panin; la disgrâce de plusieurs partisans des ennemis des Français, notamment de *Rostopschin*, qui étoit leur pierre angulaire, et qui abusoit indigamment, en leur faveur, de la confiance de son maître.

Il paroît que la dissolution toute sèche du corps de Condé est le premier pas ostensible vers le changement de système, auquel on cherche à porter la Russie.

ANGLETERRE.

De Londres, le 15 avril (25 germinal).

Un corsaire de l'Isle-de-France, que l'on croit être le *Malartic*, de 12 canons, construit dans cette colonie, s'est emparé des cinq bâtimens suivans à la hauteur de Masulipatan : la galère *la Surprise*; la *Princesse Royale*, vaisseau ci-devant de la compagnie; le *Thorus*, idem; le *Joyce*, de Masulipatan, & le *lord Hobart*, de Madras.

Un de ces bâtimens portoit une riche cargaison de marchandises, prises dans les différens comptoirs établis le long de la côte.

Les maladies ont cessé parmi les troupes russes cantonnées à Jersey et Guernesey, depuis qu'on a substitué de l'eau-de-vie à la mauvaise bière qu'on leur donnoit.

Des lettres arrivées la semaine dernière de l'Inde, par la voie de terre, nous ont appris que Zemaun-Shah avoit quitté sa contenance hostile; que l'amiral Blanket étoit entré à Bombay; que le fort de Jemanlabad s'étoit rendu le 16 veadaimaire aux troupes anglaises, et que le visir Ally a été livré par le rajah de Jeypore.

Du 26. — La lettre de marque *la Marie*, de 14 canons, capitaine Ross, a eu un engagement de trois quarts-d'heure, le 17 de ce mois, avec un corsaire français, qui lui a causé beaucoup de dommages dans sa voilure et ses agrès. Le capitaine Ross et un homme de son équipage ont été blessés.

Demain 27, la chambre des communes prendra en considération les résolutions concernant l'union avec l'Irlande. On s'attend à ce qu'il y aura soule.

M. Dundas a refusé la place de lord du sceau privé d'Ecosse, préférant de conserver celle de trésorier de la marine, comme plus lucrative.

Du 27. — Lord Bridport a résigné le commandement de la flotte de la Manche; et lord Duncan, celui de la flotte de la mer du Nord. Le premier est remplacé par sir Alan Gardner, qui a nommé sir Charles Cotton capitaine de la flotte.

Des lettres de Lisbonne, d'une date plus récente que celle dont nous avons donné l'extrait dans notre feuille d'hier, nous représentent les desseins des espagnols contre le Portugal, beaucoup plus sérieux que nous n'étions fondés à le croire dans le principe. Elles nous apprennent que deux ou trois régimens espagnols sont actuellement en possession d'un poste sur la frontière du Portugal, qu'ils chercheront à conserver jusqu'à ce que leur armée, qu'on évalue à 60 mille hommes, soit en état d'avancer.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

Au quartier-général de Dijon, le 29 germinal an 8.

Le général en chef, Alexandre Berthier, a pris le commandement de l'armée.

Le général de division Dupont est nommé chef de l'état-major-général de l'armée; elle est prévenue de son arrivée.

La nature des opérations de l'armée exigeant qu'il y ait plusieurs officiers-généraux employés à l'état-major,

L'armée est prévenue qu'indépendamment du général de division Dupont, qui est nommé chef de l'état-major-général, le général de brigade Vignolle, qui en remplissoit provisoirement les fonctions, continuera à y être attaché, pour y être à la disposition du général en chef, & transmettre ses ordres lorsque les circonstances ou les localités où il pourra se trouver l'exigeront.

Les citoyens Peureux, Laneuville & Lecauchois, serviront en qualité d'élevés commissaires des guerres; & le commissaire des guerres Saint-Cricq, est chargé du détail de la réserve de cavalerie aux ordres du général d'Arville.

Le général en chef à l'armée.

Officiers & soldats, une nouvelle campagne va s'ouvrir; il faut conquérir la paix. Votre valeur, votre patience à supporter toutes les privations d'une guerre active, une discipline sévère, première vertu du soldat, vous assureront la victoire, & avec la paix le bonheur de la république.

Le général en chef, *Signé* ALEX. BERTHIER.

De Paris, le 2 Floréal.

La discussion entre le ministre de la marine & la section de marine du conseil d'état sur l'administration des ports, a duré quatre séances, sans qu'il ait été dit de part ou d'autre une phrase ni un mot où se fit sentir un autre desir que celui de s'éclairer mutuellement.

Le ministre vouloit qu'il fût établi dans les quatre grands ports trois ordonnateurs, l'un pour les constructions, un autre pour le service, l'autre pour la comptabilité.

La section demandoit un préfet maritime, dont la suprématie assurât plus d'ensemble & de rapidité dans l'exécution. L'avis de la section a prévalu. Il y aura quatre préfets maritimes qui seront, à ce qu'il paroît, à Brest, Toulon, Rochefort & Anvers.

— On assure que près de 500 radiations ont été signées hier par le premier consul: on compte dans ce nombre celles de beaucoup d'ex-constituans, Lafayette, Latour-Maubourg, leurs aides-de-camp, Beaumez, Alexandre Lameth, Larochehoucault-Liancourt.

— Le 22 germinal, le premier consul a accordé au général Monnier une armure de la manufacture de Versailles.

— Les généraux Pérignon & Grouchy, récemment échangés, sont arrivés à Paris.

— Quelques journaux avoient annoncé, il y a déjà plus d'un mois, l'arrêté des consuls qui rappelloit les déportés restés à Cayenne: cet arrêté n'a point encore paru.

— Il se forme en ce moment une compagnie qui doit préparer pour Paris les avantages d'une navigation maritime à la paix.

— Le 26 germinal, les consuls ont rassemblé dans un conseil privé les ministres & les cinq présidens des sections du conseil d'état. Ceux-ci étoient chargés de présenter le tableau des projets de loi dont il leur paroîtroit nécessaire de s'occuper d'ici à l'ouverture de la 2^e session du corps législatif. Ils ont présenté leurs premières idées à ce sujet. Ils doivent avoir chacun une conférence dans le commencement de la décade prochaine, avec le ministre de la partie correspondante à leur section. Septidi prochain une nouvelle réunion des ministres & des présidens de section aura lieu avec les consuls pour arrêter le tableau des projets de loi à rédiger, d'après le travail des présidens avec les ministres. Ce tableau arrêté, on présume qu'il sera réglé un ordre de travail pour le conseil d'état, & que ses séances seront partagées entre les affaires courantes & particulières, & les discussions réglementaires ou législatives; de sorte qu'à chaque séance il y aura le grand & le petit *ordre du jour*.

Les projets de loi ont été jusqu'à ce moment commandés, pressés par des circonstances urgentes, & la rédaction de quelques-unes a pu souffrir de la précipitation à laquelle on a été condamné. Si ce qu'on annonce s'effectue, désormais le travail se fera sur un plan régulier & dans un ordre systématique; par ce moyen il pourra s'établir entre toutes les parties de la législation un accord & un ensemble qui ont dû lui manquer dans le précédent régime.

— Les fondés de pouvoir des comédiens français socialistes eurent dernièrement une audience du premier consul; après avoir écouté & pris en considération leurs réclamations, il leur dit: « Comment avez-vous fait pour concilier tant d'intérêts, tant d'esprits différens? » Comme

vous, répondit *Dazincourt*, nous avons plaint les méchans, excusé les foibles, & redoublé de zèle.

— On mande d'Angers que la foire qui a eu lieu à Sablé, le 22 de ce mois, a été très-fréquentée & parfaitement tranquille. On ajoute que depuis près de 50 ans, il n'y avoit pas été fait autant d'affaires.

— Le couronnement du roi de Suede a eu lieu à Norkoping le 4 avril.

P O L I T I Q U E .

« Un corps de quatre mille hommes, composé de la 50^e. demi-brigade, du 19^e. de dragons, du 5^e. de cavalerie, est parti ce matin de Paris pour Dijon.

» Le général Berthier, commandant en chef l'armée de réserve, a eu à Bâle une conférence avec le général en chef Moreau. Dans cette décade les opérations militaires doivent recommencer sur le Rhin.

» Le général Berthier est arrivé à Dijon, où il a trouvé l'armée de réserve dans le meilleur état. Il instruit le gouvernement qu'un détachement ennemi de 800 hommes s'étoit emparé du Mont-Cénis.

» Le général Thureau est parti de Briançon, s'est porté sur Exiles, de là sur Suze, & se trouvant par-là sur les derrières du détachement que l'ennemi avoit poussé sur le Mont-Cénis, il l'a obligé non-seulement à rétrograder plus rapidement qu'il ne s'étoit avancé, mais encore a fait prisonnier plus de la moitié de son détachement.

» Le général en chef Massena, spécialement autorisé par le gouvernement, a concentré toutes ses forces dans la rivière de Gènes. La 104^e. demi-brigade qui étoit dans la 7^e. division s'est rendue à Gènes. Le système de guerre qu'a adopté le gouvernement est de tenir toutes les troupes en masse sur quelques points favorables à-la-fois à la défensive & à l'offensive. Les départemens frontières ne doivent donc s'inquiéter, si plusieurs points, qui ont pendant toute la guerre été garnis de troupes, ne le sont plus aujourd'hui.

» L'armée de réserve est déjà forte de plus de 50,000 hommes; elle se renforce tous les jours, & est prête à se porter à droite ou à gauche, selon les chances de la guerre & les plans d'un gouvernement, dont personne ne révoque en doute les talens militaires.

» L'histoire remarquera que si le directoire exécutif a fait la faute essentielle, il y a deux ans, de ne pas consolider par la paix de Rastadt, celle de Campo-Formio, où les limites du Rhin & de l'Italie se trouvoient irrévocablement en notre pouvoir, le cabinet de Vienne a fait cette année la faute plus grande encore de se laisser enivrer par les succès qu'ont obtenus en Italie, la campagne dernière, les armées impériales, & de se refuser à une paix qui, nécessairement, eût considérablement amélioré en sa faveur les conditions du traité de Campo-Formio.

» Il est bien probable que la roue de la fortune va encore entièrement changer dans cette campagne. Les magistrats qui dirigent aujourd'hui la politique du gouvernement français, sauront profiter du moment favorable, & la fixer.»

(Article officiel.)

Modes anglaises.

Habillement du matin. — Robes de mousseline bleue ou d'autres couleurs, arrondies sur le sein : demi-manches de mousselines bleue, ayant par-dessus des manches larges de mousseline blanche, justes au poignet; écharpe de mousseline blanche; chapeau de paille retourné par-devant, &

orné de fleurs, avec une gance qui descend du haut pour attacher sous le monton. — Autre robe d'une forte mousseline blanche exactement moulée sur le sein. Pelisse courte de soie, bordée de velours élastique. Voile long, blanc ou noir.

Grande parure. — Robe de mousseline blanche à longue queue, avec une robe courte de mousseline rose par-dessus, bordée au sur de feuilles de satin brun foncée & d'or. Les cheveux coiffés négligemment & ornés de guirlandes de roses & de plumes d'autruche. — Autre robe ayant la taille la draperie de mousseline en crêpe rose, avec une longue queue de mousseline blanche & rose, que l'on fait passer par la draperie rose quand on veut danser; manches de dentelle noire; jupon d'organdie blanc, bandeau au travers des cheveux avec des plumes d'autruche.

Coiffures. — 1^o. Chapeau de velours noir & argent, orné de roses rouges & blanches; 2^o. bonnet à la capricieuse de mousseline & de blonde, guirlandes de roses; 3^o. bonnet de soie blanche, avec nœuds de rubans, formant rosette par-devant, & glands de soie & rosette par derrière; 4^o. bonnet de satin blanc, guirlande en pourpre & argent, plumes d'autruche; 5^o. bonnet rond de mousseline brodée & de dentelle étroite, ouvert par le haut pour laisser passer des cheveux; 6^o. turban de crêpe blanc, ayant un bout du crêpe très-long du côté gauche & une bordure verte par-devant; 7^o. chapeau à l'espagnole en satin blanc, avec gances en chapelet; deux plumes d'autruche attachées par derrière, de manière à tomber sur le front; 8^o. bonnet étroit de mousseline blanche, avec double garniture de dentelle & nœuds de ruban blanc; 9^o. chapeau de satin blanc, bordé de velours élastique bleu; plumes d'autruche blanches. — Nous tâcherons de nous procurer les modes espagnoles & allemandes.

Au rédacteur du Publiciste.

Je vis peu dans le monde; je ne vais point aux spectacles & dans les lieux publics; confiné dans mon cabinet, je suis réduit à observer les mœurs dans les journaux. Je lis ce qui suit dans un journal très-réputé :

« Voici comment le citoyen Lucet nous représente les gens du bon ton d'aujourd'hui.

» Portez-vous un habit à grand collet plissé & à manches juponnées; savez-vous roucouler, en grimant, quelques airs à la mode; singer à faire rire, *Vesiris*, *Martin*, *Elleliou*; répéter, à tout propos, les balourdises de *Jeannot*, ou les espiègleries de *Jocrisse*; répondre à toutes les questions *c'est le chat*, & terminer toutes vos phrases par *n'ni, c'est fini*. . . . Dans ce cas, vous êtes sans contredit un homme du bon ton.»

Je ne puis savoir ce qu'il y a de vrai dans cette grotesque peinture; mais si, comme le remarque l'auteur du journal, ces traits caractérisent les *sats de notre tems*, il faut convenir qu'il s'est fait dans le ton & les manières une révolution bien plus étonnante que celle qui s'est opérée dans le gouvernement. Il y a bien loin de ce bon ton des singes de *Jeannot* au bon ton des *Versac* de *Crébillon*, ou des *Richelieu* de la cour d'autrefois.

Je conviens cependant qu'il y a du moins de l'accord entre le ton qu'on prête à ces *sats d'aujourd'hui* & le vulgaire costume qu'ils ont adopté. Tout cela cadre à merveille avec des cheveux noirs ou roux qui ont l'air de n'avoir pas été peignés depuis huit jours; avec ces fracs étriqués, & ces pantalons empruntés de nos palleonniers d'autrefois; avec ces bottes crutées ou luisantes, & avec ces cravates énormes qui enveloppent le menton & cachent officieusement sans doute de fâcheux stigmates.

On ne peut nier en effet que ce costume de jockey ne fit un contraste étrange avec ce qu'on appelloit le bon ton il y a douze à quinze ans. Les balourdises de *Jeannot* & les espiègleries de *Jocrisse* disparaîtroient plus étrangement encore avec les habits brodés, les paremens d'étoffes, les manchettes de point & les talons rouges, qui formoient autrefois l'élégance d'un petit-maître de cour.

N'allez pas croire, citoyen journaliste, que je regrette ni la cour, ni les *sats*, ni leur jargon; tout cela m'est bien étranger. Mais j'ai un peu d'humour, quand on me dit que ce jeune homme

à tête noire est coiffé à la *Brutus* ou à la *Titus*. Qu'ont de commun, je vous prie, les têtes viles de ces marmouzets avec celle d'un orateur éloquent, d'un écrivain plein de goût qui, par un excès de patriotisme, commet un meurtre inutile pour sauver la liberté perdue de son pays, ou avec celle d'un empereur romain qui regardait comme perdu le jour où il n'avoit fait du bien à aucun de ses semblables.

Je voudrais de la modération, même dans la sottise. Ne pourroit-on pas être ridicule avec moins de mauvais goût?

TIMON LE GOUTEUX.

VARIÉTÉS.

DE L'HOMME, par Charles His.

Le citoyen His extrait cet écrit d'un grand ouvrage sur les divers modes d'organisation sociale. La justesse de ses pensées & l'élegance de son style ne peuvent que faire désirer l'entière publication de l'ouvrage. Sur une question déjà tant agitée, sur la nature de l'homme, il offre des aperçus nouveaux & des considérations bien approfondies.

« A l'idée de chaque animal, dit-il, est toujours unie celle du caractère qui distingue son espèce, & détermine ce qu'on est convenu d'appeler sa nature; mais l'idée de l'homme est indépendante d'aucuns attributs, parce qu'il participe à-la-fois de tous. C'est l'abrégé des êtres créés; il allie à la férocité du tigre la douceur de l'agneau; il est patient comme le bœuf, souple comme le serpent. C'est la seule créature puissante. Nulle planète ne sauroit se détourner de son orbite; le lion ne sauroit être timide. Tout ce qui environne l'homme obéit à d'imprescriptibles loix: lui seul peut arranger sa vie à sa manière, choisir entre l'agitation & le repos, exercer ses forces physiques ou ses facultés intellectuelles. S'il est mal parmi ses semblables, il les abandonne; s'il est las du présent, il s'élançe dans l'avenir.

« L'homme sembleroit devoir être le jouet des mouvemens opposés de ses sens & de son intelligence; les loix lui ont donné des mœurs qui sont une nature artificielle. Les mœurs d'un homme indiquent par quelles loix il est gouverné, comme la nature d'un animal indique à quelle espèce il appartient.

« Quand on dit d'un peuple qu'il n'a pas de mœurs, c'est comme si l'on disoit qu'il n'a pas de loix, ou du moins qu'elles sont si incohérentes & si variables, qu'elles font partager leurs vacillations à l'esprit; ce qui prouve toujours l'influence des loix. Les nations qui n'ont pas de mœurs ont des modes, & ces termes sont aussi opposés l'un à l'autre, que le mouvement l'est au repos.

« Les mœurs sont le résultat de l'ensemble des loix & de leur immuabilité. Il ne peut y en avoir chez un peuple où les institutions destinées à l'enfance, ne sont pas en rapport avec celles destinées à l'âge mûr, & où toutes ne s'accordent pas avec l'esprit général du gouvernement. L'art de détruire & de fonder les états, n'est autre que celui de reaverser les mœurs, pour en substituer de nouvelles.

« C'est parce qu'il n'y avoit pas en France de mœurs monarchiques, que dès les premières attaques la monarchie fut ébranlée jusques dans ses fondemens; c'est parce que ceux qu'on appelloit nobles, n'avoient pas une éducation différente de ceux qu'on appelloit roturiers, qu'on ne put jamais persuader aux derniers qu'ils n'étoient pas les égaux des premiers. Cette même éducation renfermoit le germe de ce grand bouleversement dont nous avons été les acteurs ou les témoins ».

TRIBUNAT.

Séance du 2 floréal.

Un secrétaire lit le procès-verbal, dont la rédaction est approuvée.

Un autre secrétaire lit la correspondance.

Elle contient une pétition par laquelle un individu demande à être réintégré dans les droits de citoyen, dont il n'a été privé que par quelques jugemens qui le condamnoient aux galeries.

Cette pétition excite les rires du tribunal, qui passe à l'ordre du jour.

On lit deux autres pétitions sur lesquelles le tribunal passe également à l'ordre du jour: par la première, des

notaires demandent à pouvoir fournir, comme partie des cautionnemens que l'on exige d'eux, les sommes pour lesquelles ils sont inscrits sur le grand livre; & par la seconde, des négocians de Bordeaux proposent qu'on suspende toute saisie ou contrainte par corps à exercer à l'égard des citoyens qui prouveront que la nation leur doit autant qu'ils doivent eux-mêmes, sauf aux créanciers à se faire subroger aux droits des débiteurs.

Par une quatrième pétition, des colons présentent comme une mesure de justice l'attermoiement jusqu'après la paix le paiement des créances coloniales pour cause de vente, soit de negres, soit de biens-fonds.

Chassiron obtient la parole, & commence la lecture d'une opinion à l'appui de cette pétition. Il est aussi-tôt interrompu.

Un des plus importants articles de votre règlement est violé, dit Chénier, si à l'occasion d'une pétition vous permettez la lecture d'une opinion écrite.

Ganilh est de l'avis de Chénier; mais comme la pétition est d'une haute importance, il propose de la renvoyer à l'examen d'une commission.

Chassiron annonce que c'est la conclusion qu'il alloit prendre. — Le renvoi est ordonné.

On lit une lettre du citoyen Saget (de Nantes), qui témoigne au tribunal sa reconnaissance de ce qu'il l'a présenté comme candidat à l'une des places vacantes au sénat conservateur.

Jean Debry, Béranger, Vezire, Dieudonné, Chabaud (de l'Allier), sollicitent & obtiennent des congés.

On procède au scrutin pour le renouvellement du bureau.

On lit encore une lettre par laquelle un membre sollicite aussi un congé. — Des réclamations s'élevent.

Ayant d'accorder de nouveaux congés, dit Ginguené, il faut connoître le nombre de ceux qui sont donnés.

Ganilh: Si vous accordez des congés sans mesure, vous rendez nul l'arrêté, en vertu duquel vous devez avoir deux séances par mois; il ne restera personne pour y assister.

Thibaut. — Le rapport de tous les arrêtés de congés.

Plusieurs voix. — L'ordre du jour.

Le tribunal passe à l'ordre du jour.

On lit de nouvelles demandes de congés qui sont accordés à Jacquemont, Emile Gaudin, Chanvelin et Favard.

Le scrutin pour le renouvellement du bureau est dépouillé. Faure est élu président. Les nouveaux secrétaires sont Arnould, Favard, Jard-Panvilliers et Curé,

Un membre dépose sur le bureau une motion étrangère à l'ordre du jour. La lecture en est renvoyée au 16. Dans cet intervalle on en pourra prendre connoissance à la commission des inspecteurs.

Deux scrutins ont lieu successivement pour le remplacer les deux membres sortans de la commission des inspecteurs.

Personne n'ayant réuni la majorité absolue, le troisième scrutin se fera à la séance du 16.

Bourse du 2 floréal.

Rente provis., 11 fr. 25 c. — Tiers consol., 19 fr. 75 c. Jouis de vendém. an 9. — Bons $\frac{2}{3}$, 1 fr. 28 c. — Bons d'arrérage, 92 fr. 75 c. — Bons pour l'an 8, 84 fr. 63 c. — Syndicat, 70 fr. 50 c. — Coupures, 70 fr. 50 c.